



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## secourisme

Question écrite n° 107007

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le secourisme. L'abandon de la prévention dans le programme actuel du secourisme de base (PSC1) a affaibli son impact en faveur d'une conduite responsable et préventive. Sans remettre en cause le bien-fondé d'une pédagogie interactive qui donne la priorité aux détresses installées ou rapidement potentielles, accessibles par un geste de sauvetage à l'efficacité démontrée, il paraît souhaitable que la formation citoyenne prépare le citoyen à affronter les risques et les dangers de la vie courante, du travail, des loisirs et des voyages. Il lui demande sa position sur le sujet, et les mesures envisagées allant en ce sens.

### Texte de la réponse

L'objectif premier du certificat de compétences « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) est de permettre à chaque citoyen, acteur de sécurité civile, de pouvoir agir immédiatement et de mettre en oeuvre des gestes élémentaires de secours corrects et adaptés, susceptibles de sauver des vies. Afin de rendre cet enseignement accessible au plus grand nombre, et sur la base de recommandations internationales récentes, le volume horaire de cette formation sera ramené, à compter de l'année 2012, à 7 heures. Le contenu inclut l'intégralité des thématiques figurant dans les dernières recommandations émanant du centre européen de référence pour l'éducation aux premiers secours de la fédération de la Croix-Rouge. Les formations face aux risques de la vie courante sont particulièrement développées dans les programmes de l'éducation nationale, dans le milieu professionnel ainsi que dans l'éducation aux pratiques sportives. Elles ne feront pas, à l'avenir, l'objet du contenu de formation du certificat de compétences de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1). En revanche, en matière de prévention, dans la continuité des recommandations précitées, l'effort est principalement orienté sur la prévention et l'information des populations face aux catastrophes et ce, sur la base d'études économiques qui mettent en exergue les économies substantielles qui pourraient être réalisées en matière de préparation aux catastrophes. Ainsi, à l'avenir, une formation complémentaire, de courte durée, devrait permettre à chaque citoyen d'acquérir les compétences lui permettant de réagir face aux situations d'urgence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107007

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 2011, page 4175

**Réponse publiée le** : 10 avril 2012, page 2907